

# DELIVRANCE D'UN TITRE

Vous avez passé avec succès un examen de la formation professionnelle maritime ou avez suivi une formation professionnelle. Le centre de formation vous a remis une attestation qui :

- doit être transformée en un document officiel délivré par l'administration en charge de la mer : diplôme, brevet, certificat (l'original est alors joint au CERFA) ; **OU**
- sera le seul justificatif de votre compétence (l'original est conservé par le marin) : attestation de formation ECDIS... Cette attestation doit donc être absolument conservée. Elle reste nécessaire pour la délivrance d'autres titres.

## DEMANDER LA DÉLIVRANCE DU TITRE OFFICIEL

En transmettant à l'administration en charge de la mer :

- le **Cerfa de demande de délivrance du titre n°15004\*03** complété et signé,
- **et selon le cas, joindre :**

### CONDITIONNÉ À UNE FORMATION :

FORMATION MODULAIRE (matelot, capitaine 200, mécanicien 250 kW...)	FORMATION SPECIFIQUE (CFBS, CAEERS, médical,...)
→ Attestations de réussite aux modules de formation	→ Attestations / UV de formation du centre

### CONDITIONNÉ À UNE NAVIGATION :

Si vous avez navigué sur des navires battant pavillon étranger : joindre les attestations de navigation délivrées par l'armateur (dates précises embarquement, fonction occupée, caractéristiques du navire : jauge brute UMS / puissance kW, pavillon, n°IMO).

## DEMANDER LA REVALIDATION D'UN TITRE / CERTIFICAT

En transmettant à l'administration en charge de la mer :

- le **Cerfa de demande de revalidation d'un titre n° 14949\*02** complété et signé,
- **et selon, joindre : les attestations de formation et/ou de navigation** (si pavillon étranger).

→ Une liste des attestations de formation réclamées pour la délivrance/revalidation d'un titre et le modèle d'attestation de navigation se trouvent sous l'onglet *Formation maritime et Gens de mer* du site internet de la DIRM NAMO.

## Pour vous aider :

### • [votre espace sur le PORTAIL DU MARIN](#)

Vous permet de vérifier avant toute formation, demande de titres ou embarquement, la validité de votre certificat d'aptitude médicale à la navigation, de vos brevets et certificats.

Vous permet de consulter vos navigations effectuées sous pavillon français.

Accès <https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr>

### • [informations](#)

#### Par courriel

DIRM NAMO : [dgmem.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dgmem.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr)

#### DDTM-DML :

22 : [ddtm-dml@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@cotes-darmor.gouv.fr)  
29 : [ddtm-dml-pemn-enim@finistere.gouv.fr](mailto:ddtm-dml-pemn-enim@finistere.gouv.fr)  
35 : [ddtm-formpro@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-formpro@ille-et-vilaine.gouv.fr)  
44 : [ddtm-dml@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@loire-atlantique.gouv.fr)  
56 : [ddtm-dml@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@morbihan.gouv.fr)  
85 : [ddtm-dml@vendee.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@vendee.gouv.fr)

#### Site internet :

DIRM NAMO : [www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr)

Ministère : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/formation-professionnelle-maritime-1#e1](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/formation-professionnelle-maritime-1#e1)

PROMETE (sessions de formation) : <https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/promete/rechercherSessionFormation>

UCEM (référentiels) : [www.ucem-nantes.fr](http://www.ucem-nantes.fr)